



CAP N°3

**ATEENC &
INSTITUTEURS BREVETÉS**

TITULAIRES

Jérémy ELMOUR

(CLG Auteuil)

Klaus-Damien PHADEL ALI

(CLG Poya)

Camille PALAOU

(LPO Mont-Dore)

SUPPLÉANTS

Belok PALASSO

(CLG Kaméré)

Jean Paul WENAHIN

(LGT Poindimié)

Gilles OBRY

(CLG Poindimié)

**ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE**

**ATEENC & INSTITUTEURS
BREVETÉS**



ÉLECTIONS CAP



Vote par correspondance :

Du 28 juillet au
5 septembre 2025 - 12h

Vote physique :

4 septembre 8h-15h
5 septembre 8h-12h



*N'oubliez pas de
voter !*



Les valeurs et l'engagement des élus UT CFE-CGC NC :

C'est avant tout un engagement avec une présence active aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et une étude particulière des dossiers de tous les agents avant chaque CAP.

Des représentants du personnel qui avec les permanents de l'UT CFE-CGC NC :

- **Défendent en toute équité** les agents (titularisation, avancement, promotion au choix, aptitude...);
- Communiquent auprès des agents sur les grandes étapes de leur carrière (avancements, promotions au choix, examens professionnels...) et sur les grands dossiers (réformes, refontes statutaires...);
- **Veillent au respect des règles** de recrutement dans la fonction publique ;
- **Répondent** aux questions des différents agents ;
- Assistent les agents auprès des employeurs (difficultés, convocations...) et les accompagnent quand ils doivent faire face à des situations critiques au sein de leur service ;
- Participent aux travaux et sont **force de propositions** ;
- **Contribuent au dialogue social** dans toutes les réunions institutionnelles.

Durant la précédente mandature, les élus et les représentants de l'UT CFE-CGC NC ont œuvré entre autres pour :

- **Préserver les emplois et maintenir la rémunération** de tous les agents de la fonction publique lors des confinements durant la période COVID ;
- **Mettre en place le télétravail** de manière effective ;
- **Créer le dispositif de rupture conventionnelle** dans la fonction publique ;
- **Obtenir une partie de la revalorisation du point d'indice** ;
- **Rajouter un échelon supplémentaire dans toutes les grilles indiciaires** au vu du décalage de l'âge légal de départ à la retraite (effectif depuis le 1er janvier 2025) ;
- **Accompagner l'ensemble des agents touchés et impactés par les émeutes de 2024** ;
- **Intervenir** auprès des institutions afin que le **télétravail et les permissions exceptionnelles soient étendus** dans le temps pour les agents qui n'ont pu se rendre à leur travail quotidiennement **du fait des blocages et de l'insécurité**.

Bilan 2019-2025

- **Participer aux travaux et être force de proposition** dans tous les dossiers traitant du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie ;
- **Veiller au respect de la règle** qui prévoit que tout poste permanent de la fonction publique soit occupé par un fonctionnaire ;
- **Défense des formations en présentiel** : en limitant les formations en distanciel et en supprimant les formations hybrides ;
- **Vigilance sur les temps de formations** : en interpellant régulièrement le vice-recteur pour dénoncer les formations qui ont lieu parfois en soirée, le weekend ou durant les vacances scolaires ;
- **Interventions multiples pour dénoncer le détournement par le congrès des 1,3 milliards** que l'Etat donne chaque année à la NC pour l'entretien et la rénovation des lycées (audition au congrès, alertes aux médias, diffusion des photos de l'état des lycées sur FB.) : cela a permis au moins que le congrès alloue 300 millions aux lycées (au lieu de 0 initialement prévu).

Pour cette nouvelle mandature, l'UT CFE-CGC NC s'engage à :

- Poursuivre le suivi, dans la fonction publique, de la **mise en œuvre des mesures d'intégration** sur les postes permanents et des mesures visant à améliorer son attractivité ;
- **Soutenir le pouvoir d'achat** des agents (baisse des cotisations salariales, ...);
- Poursuivre le combat pour la **revalorisation du point d'indice** ;
- Participer activement, avec le gouvernement de la NC, à l'élaboration des réformes nécessaires et accompagner les agents dans les éventuels plans de restructuration ;
- **Défendre et préserver notre système de santé** mis à mal (départs de soignants, baisse de la qualité des soins, ...);
- Œuvrer avec engagement à la **pérennité de la Caisse Locale de Retraite** par des mesures efficaces non radicales
- Améliorer et moderniser le fonctionnement des CAP (règlement intérieur, réunion par visio-conférence, valorisation du rôle de l' élu, frais de déplacement).

Objectifs 2025 -2029

- **Créer un corps de catégorie B** pour permettre des promotions professionnelles et la montée en compétences des ATEENC ;
- **Créer une prime (NBI)** pour les agents territoriaux ;
- **Accompagner les personnels dans leur avancement de carrière** et dans leur démarche de mutation par un suivi individualisé de leur dossier ;
- **Modifier la nouvelle loi concernant le transport scolaire** pour les établissements possédant leur propre bus : il n'est pas normal d'imposer aux établissements de louer un bus privé alors qu'ils possèdent un bus et ont un chauffeur dans l'établissement ;
- **Assurer une meilleure répartition du nombre d'agents techniques** en fonction du nombre d'élèves et de la superficie de l'établissement ;
- **Mettre en place un remplacement automatique quand un agent est en arrêt maladie** avec certificat médical supérieur à 4 jours ;
- **Ouvrir l'accès aux formations de l'IFAP** pour les ATEENC ;
- **Œuvrer en faveur de la continuité et de la stabilité des équipes éducatives dans les établissements du Territoire** en appliquant la règle des deux ans sur poste avant mutation.